Procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 13 janvier 2025.

Etaient présents :
Messieurs BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.PETIT.WERY.JOSSET.RAVIDAT.
ASCONE.
Mesdames MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CAFFIAU.DELBRUYERE.
Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET et MALINGRE et Monsieur CHALDAUREILLE.
Absents ayant donné procuration : Mme BOURAINE à M. SEGUIN.
Secrétaire de séance : M. Pascal PETIT.

Après avoir effectué l'appel des membres présents et constaté que le quorum était atteint, en préambule, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

Subvention Redynamisation des Centres-Villes et Centre-Bourgs.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a pour projet d'aménager les espaces extérieurs de la Phase 1 du site du Cardé jusqu'à la rue de la Goulette. Les travaux consistent à un rabotage de chaussée avec une couche d'accrochage et une réalisation d'enrobé.

Cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région au titre de la redynamisation des Centres-Villes et Centres-Bourgs. Le montant maximal de travaux financés est plafonné à 1 000 000 euros H.T. avec un taux maximal fixé à 50 %.
Le montant global du projet s'élève à 1 894 319,98 euros H.T. soit à la somme de 2 273 183,98 euros T.T.C., la commune sollicite une participation financière de la Région d'un montant de 947 144,36 euros H.T.

Vote à l'unanimité.

Autorisation au Maire à passer le marché aménagements des espaces extérieurs de la phase 1 du site du Cardé jusqu'à la rue de la Goulette.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée le projet des aménagements des espaces extérieurs de la phase 1 du site du Cardé jusqu'à la rue de la Goulette.
Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 2 459 636,29 € TTC.
Au vu du temps imparti, un marché public a été publié le 1er octobre 2024 et une Commission d'Appel d'Offre a eu lieu le 12 novembre 2024 durant laquelle un candidat a été retenu.

En ce sens, le conseil municipal doit donner l'autorisation au Maire pour accepter la passation de ce marché car cette délibération fait partie des pièces à fournir au contrôle de légalité.

Vote à la majorité avec 2 abstentions.

Projet d'acquisition par l'Avesnoise des immeubles locatifs, sis la Place et rue Chanoine Carlier et revente des lots volume (locaux 1,5,9 et oratoire par l'Avesnoise à la commune.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les faits et qu'une délibération avait déjà été prise en mars 2024 pour la première phase de la vente qui consistait à la vente de l'assiette foncière de ces logements des immeubles cadastrés A 1639, 1641 et 1642 au profit de l'Avesnoise pour un montant de 185 000,00 euros.

Pour rappel, la deuxième phase consiste à l'établissement de la division en volume de 4 locaux (1,5,9 et l'oratoire) pour un montant de 110 000,00 euros qui a été actée par le Conseil Municipal en mars 2024.

Vote à l'unanimité.

Tarifs majorés aux services cantine et garderie pour retard persistant d'inscription.

Par le biais du logiciel cantine et garderie, il est demandé aux parents d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) 72 heures à l'avance, à ce service dispensé sur le site internet.
Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre 2022, le Conseil Municipal a délibéré pour l'instauration d'une majoration tarifaire à hauteur d'un euro suite à de nombreux retards récurrents dans les inscriptions.
Toutefois, aujourd'hui, est toujours constaté des manquements récurrents dans les inscriptions aux services périscolaires. Une dizaine d'enfants fréquente quotidiennement le service sans être inscrits.

En ce sens, et afin que les familles concernées respectent le délai, il est proposé de réévaluer la majoration à cinq euros.

Vote à l'unanimité.

Créations de postes suite avancement de grades.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux agents de la commune sont éligibles à l'avancement de grade en ce qui concerne les échelles suivantes :

- Pour le passage d'adjoint administratif principal de 2ème classe au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe :
 - Denys THÉRY.
- Pour le passage d'agent spécialisé principal de 2ème classe au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe :
 - Aurore TROCHAIN.

Vote à l'unanimité.

Tarif majoré nettoyage salle des Ecuries.

Monsieur le Maire signale que fréquemment, après une location, la vaisselle de la nouvelle salle des Fêtes les Ecuries n'est pas correctement lavée.
Exposant que le personnel communal passe plus de temps que prévu pour nettoyer après les locations, Monsieur le Maire propose d'instaurer une majoration pour la vaisselle rendue non-propre.

Vote à la majorité avec 2 abstentions.

Non application des pénalités pour les entreprises MIROUX et NPV LECLERCQ suite travaux salle du Cardé.

Dans le cadre de la libération de retenue de garantie demandée pour le marché de travaux de réhabilitation extension de la salle des fêtes lot 8 peinture et lot 3 chauffage, la trésorerie nous fait part que le délai d'exécution des travaux n'est pas respecté. Des pénalités de retards doivent donc s'appliquer à ce marché avant de pouvoir libérer la dite retenue de garantie.

Pour solutionner ce problème il convient de prendre de délibération de non application des pénalités de retard.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses.

Monsieur le Maire évoque à l'assemblée que Les Etangs Avesnellois seraient à vendre.
Des esquisses sont en cours. C'est un terrain en plein centre qui pourrait avoir vocation à devenir un lieu de loisirs.

Réserve de l'assemblée.

Fin de la séance à 18h55.